

Département du Var

MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE



1, cours Louis Blanc
83640 SAINT-ZACHARIE
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21/07/26

ID : 083-218301208-20260720-DM032072026-AU

DECISION MUNICIPALE N° 032/07/2026

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 02/02 en date du 24 février 2025 portant délégations attribuées à M. le Maire et plus particulièrement l'alinéa n° 26, M. le Maire peut demander à tout organisme financier, l'attribution de subvention pour un montant inférieur à 500.000 € ;

Vu le dispositif exceptionnel de soutien financier aux projets et opérations communales ayant fait l'objet d'un mandatement sur les exercices 2025-2026 mis en place par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Considérant que la commune a réalisé des investissements éligibles à ce fonds de concours ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence, une aide financière pour les acquisitions et opérations mentionnées ci-dessous, selon les modalités de financement suivantes :

DEPENSES HT		FINANCEMENTS HT	
Acquisition laveuse de voirie	153 545,91 €	Métropole Aix-Marseille-Provence	123 339,00€
Acquisition Tractopelle	39 900,00 €	Fonds propres	155 858,20€
Réfection ch. Saint Clair	85 751,29 €		
TOTAL HT :	279 197,20 €	TOTAL HT :	279 197,20 €

Article 2 : Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 20 juillet 2026



Jean-Jacques COULOMB